

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du mardi 13 mars 2018 à 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le mardi treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire

Etaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI

MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Daniel HUGOT, Rudy PISCERI et Arnaud TISSIER

Absent représenté : M. Thierry CHENAL pouvoir à Mme Christine MICHOT

Absent excusé non représenté : M. Michel ROBLOT

Madame Ginette QUIVIGER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Info démission Christophe MATHIEU

Le Maire informe que par courrier reçu le 21 février 2018 monsieur Christophe MATHIEU fait part de sa démission pour des raisons d'indisponibilités liées à un changement d'emploi.

FINANCES

1. Crédits budgétaires pour paiement licence informatique

Le maire explique qu'afin de pouvoir mandater la facture de l'éditeur de logiciel, il convient d'inscrire les crédits nécessaires par anticipation au vote du budget au Chapitre 20, article 205 pour 3 570 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'inscrire les crédits par anticipation au vote du budget au Chapitre 20, article 205 pour 3 570 €.

2. Crédits budgétaires pour paiement architecte

Le maire explique qu'afin de pouvoir mandater la facture de l'architecte relative au permis de construire d'un auvent au terrain de pétanque, il convient d'inscrire les crédits nécessaires par anticipation au vote du budget au Chapitre 20, article 203 pour 480 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'inscrire les crédits par anticipation au vote du budget au Chapitre 20, article 203 pour 480 €.

PERSONNEL

3. Taux promus/promouvables suite avis favorable CTP

Le Maire explique que suite à la délibération 19122017-5 relative au taux promus/promouvables et à l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de Gestion en date du 29 janvier 2018, le conseil doit confirmer sa décision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME la délibération 19122017-5 relative au taux promus/promouvables.

URBANISME

4. Droit de préférence YH 1 et ZH 165

Le Maire explique que suite à la délibération 07022018-9 du 7 février dernier par laquelle le Conseil a décidé d'exercer son droit de préférence pour l'acquisition des parcelles YH 1 et ZH 165, elle a été contactée par le notaire et par la personne qui s'était portée acquéreur. Elle propose aux membres du Conseil de confirmer et d'infirmier l'exercice du droit de préférence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération 07022018-9 portant exercice du droit de préférence
- RENONCE à l'exercice du droit de préférence dans le cadre de la vente des parcelles YH 1 et ZH 165

DIVERS

5. Création d'une commission d'aide sociale

Le Maire rappelle que le Comité Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a été dissout au 31 décembre 2017. Elle ajoute que ce C.C.A.S. avait notamment pour fonction d'émettre un avis aux demandes d'aide sociale. Elle propose de créer une commission communale pour remplir ce rôle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer une commission d'action sociale
- DÉSIGNE Mesdames DE CUYPER, PIATTI, QUIVIGER, ROYER et SASSI pour siéger au sein de cette commission.

Informations diverses

Le Maire explique que l'Inspectrice d'Académie l'a informée par courrier du 2 mars reçu le 6 mars qu'un poste d'enseignant était supprimé au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal à compter de la prochaine rentrée. La décision du lieu où la classe sera fermée est de la compétence du comité syndical du SIVOS qui doit se prononcer avant le 16 mars et se réunira jeudi 15 mars. Ainsi les délégués titulaires devront se positionner individuellement soit pour la fermeture de la classe de Varennes soit pour la fermeture d'une classe de Ligny.

Chacun des membres du Conseil donne son avis de façon informel.

Questions diverses

Mme Christine MICHOT souhaite connaître l'avancement de la recherche de médecins. Le Maire lui répond qu'elle y travaille en étroite relation avec différents intervenants mais qu'à ce jour, aucun médecin n'est trouvé pour venir exercer dans les mois à venir.

Mme Christine MICHOT souhaite connaître la date d'ouverture du camping. Le Maire lui répond que le camping ouvrira le 1^{er} mai.

Mme Christine MICHOT souhaite connaître la raison pour laquelle la borne de recharge de véhicule électrique installée sur le parking du supermarché n'est pas indiquée sur le site qui les référence. Le Maire lui explique que cela sera fait lors de la prochaine mise à jour.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est close à 21 h 35.